Concours 2024
Parcours « Atelier costume »
Formation initiale en trois années dont une année préparatoire.
Nombre de places maximum : 8

PREREQUIS

Age
Ce concours est ouvert à toute personne dont l'âge minimum est de 18 ans au 1er septembre 2024, c'est-à-dire née avant le 2 septembre 2006, sans dérogation possible.

Diplômes
Tous les candidats et candidates doivent :
- Etre titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence,
- Justifier d'au moins 2 années d'études supérieures ou être détenteurs de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement).

Les candidats et candidates de nationalité étrangère, excepté les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle[1] doivent fournir :
- une version de leur diplôme le plus récent traduit en langue française par un traducteur assermenté ou une version plurilingue,
- *un diplôme approfondi de langue française* (*DALF*) **niveau C1** du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent.

Dérogation
Sur décision du président ou de la présidente du concours et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis à concourir, les candidats et candidates ne pouvant justifier de deux années d'études supérieures, ni de 120 crédits ECTS, mais engagés dans des études ou dans une pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

Connaissances spécifiques :
- Autonomie en montage et/ou connaissance de la réalisation du costume de spectacle homme et femme, du tracé et du moulage contemporain et historique ;
- Connaissances de l'histoire du costume et des matériaux ;
- Bonne culture générale et du spectacle vivant.
- Qualités rédactionnelles (en vue de la rédaction d'un mémoire de niveau Master) ;

Commission d'examen des candidatures
La commission d'examen des candidatures se réunira le **11 mars 2024.**
Seuls les candidats et candidates retenus à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission d'examen des candidatures seront autorisés à concourir.

Convocation
A compter **de mi-mars 2024**, les candidats et candidates autorisés à concourir recevront une convocation par voie de courrier électronique à l'adresse email renseignée dans le dossier d'inscription (sauf demande expresse de la part du candidat ou de la candidate). Les listes avec les noms des candidats et candidates, les horaires et les consignes générales seront également mises en ligne sur le site internet de l'école.

[1] Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

INSCRIPTIONS

Du 9 janvier à midi au 8 février 2024 à midi

1. Inscription impérative sur le site Internet www.ensatt.fr, rubrique Concours

- Le candidat ou la candidate complète la première page de l'interface des inscriptions des concours.
- S'il ou elle respecte les conditions d'âge requises, il ou elle reçoit un courriel confirmant la création de son espace candidat, auquel il ou elle accède avec l'identifiant et le mot de passe qu'il ou elle a choisis.
- Le candidat ou la candidate doit alors remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne (quatre pages). Pour chaque concours qu'il ou elle souhaite passer, le candidat ou la candidate devra remplir un dossier distinct.
- Une fois le dossier validé définitivement, le candidat ou la candidate reçoit un email de confirmation avec une fiche synthèse des informations saisies sur le portail de candidature.

Toute personne en situation de handicap est invitée à se signaler dès son inscription, par un mail auquel elle joindra une pièce justificative, afin que la cellule handicap de l'ENSATT puisse adapter les épreuves du concours à sa situation.

Il est important de fournir toutes les informations requises, et d'importer toutes les pièces demandées avant la validation définitive du dossier. Après réception du paiement, les dossiers complets passeront devant la commission de candidature qui déterminera si le candidat ou la candidate est autorisé à concourir. Seuls les dossiers complets seront examinés.

2. Règlement des droits d'inscription

- Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros** par concours et sont égaux pour tous les candidats et candidates.
- Ils doivent être réglés à compter du **9 janvier jusqu'au 8 février 2024 inclus**, soit par :
  - Carte bancaire (paiement en ligne)
  - Chèque signé et libellé obligatoirement, à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE DE L'ENSATT » en indiquant votre nom, prénom, concours et numéro d'inscription,
  - Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé).
- Le paiement par chèque ou mandat est à envoyer par courrier avant le **8 février 2024 inclus**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

ENSATT
Concours ACOS
4 rue Sœur Bouvier
69322 LYON Cedex 05 – France

- Les droits d'inscription ne seront pas remboursés aux candidats et candidates autorisés à concourir.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate.
Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'Ecole et de tout concours ultérieur.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE

EPREUVES :

Admissibilité 1

Les candidats et candidates autorisés à concourir seront convoqués **le mardi 2 avril en matinée** pour l'épreuve suivante :

- **Admissibilité 1 :** (durée 4 h 30, coefficient 5)

A partir d'un patron, d'un croquis légendé et d'explications, le candidat ou la candidate devra réaliser une pièce d'étude en temps limité regroupant des difficultés de réalisation de costume de spectacle.
Par exemple : pose de biais ou ganses, incrustations, poches, montage de manches, de col...

Admissibilité 2

Les candidats et candidates ayant satisfait à l'épreuve d'**admissibilité 1** seront convoqués par affichage à l'ENSATT aux épreuves d'**admissibilité 2 le mercredi 3 avril.**

- **Histoire du costume et technologie textile:** (durée 1 h 30 ; coefficient 2)

Epreuve écrite à partir de documents présentés (iconographie, vêtements, échantillons textile, fournitures...), elle consiste à reconnaître et à commenter le style, l'époque, à nommer les éléments du vêtement et à identifier les matériaux (l'armure, la fibre, le nom technique).

- **Moulage** (durée 6h30 ; coefficient 3)

Travaux pratiques : étude et recherche de forme qui se fera à partir d'un croquis ou d'un document contemporain ou historique et qui sera présentée bâtie sur mannequin femme à partir d'un modèle femme.

- **Reprise de la note attribuée à l'épreuve d'admissibilité 1** (Coefficient 5)

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE

Admission

Les candidats et candidates ayant satisfait aux épreuves d'admissibilité seront convoqués par affichage à l'ENSATT à l'épreuve d'admission le **jeudi 4 avril après-midi.**

Ils ou elles passeront :

- **un entretien** avec un jury portant notamment sur le parcours, l'expérience, les motivations du candidat ou de la candidate et son dossier personnel. (durée 20 minutes)

Pour cet entretien, le candidat ou la candidate devra apporter un dossier personnel de réalisations et de technologie (processus de fabrication, échantillonnages...). Ce dossier pourra comporter notamment des croquis et photos que le candidat ou la candidate aura réalisés pendant ses études et ses travaux personnels (aucune pièce d'étude ou pièce de vêtement n'est à fournir).

Les décisions du jury sont souveraines.
Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats et candidates non admis à l'issue du concours.
La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves.
Les résultats figureront également sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr